

GLOSSAIRE

► A

Agneb Groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires

ARE Office fédéral du développement territorial

Argiles à Opalinus Roche argileuse homogène ayant sédimenté de manière régulière sur de grandes étendues du nord de la Suisse. Il y a plus de 175 millions d'années, au cours du Jurassique, une fine vase composée de particules d'argile s'est déposée au fond de la mer, formant ainsi les argiles à Opalinus. Elles doivent leur nom au fossile de l'ammonite *Leioceras opalinum* que l'on y rencontre fréquemment.

► B

Barre de combustible/ Barreau de combustible Forme géométrique contenant le combustible nucléaire scellé dans un gainage, placée dans le réacteur. Un élément de combustible est le plus souvent constitué de plusieurs barres.

Barrières Système de sécurité passive d'un dépôt garantissant la protection de l'être humain et de l'environnement. Il s'agit de dispositifs de confinement et de rétention techniques et naturels (géologie), qui isolent les déchets radioactifs de la biosphère selon le principe des barrières multiples.

Barrières naturelles Roche d'accueil du dépôt et de la géosphère en général (roche d'accueil et contexte géologique). Outre leur fonction de rétention, les barrières naturelles assurent la protection à long terme des barrières techniques.

Barrières techniques Les barrières techniques relèvent de l'état physique des déchets (p. ex. déchets vitrifiés), de leur conditionnement (p. ex. dans des fûts en acier) et éventuellement du comblement des cavernes et galeries de l'entrepôt (p. ex. avec de la bentonite).

Bentonite Roche argileuse de couleur gris-blanc, composée de cendres d'origine volcanique (elle tient son nom de Fort Benton, Montana, USA). Sa teneur élevée en montmorillonite (minéral argileux) lui confère une forte capacité de gonflement, d'échange ionique et d'absorption. C'est grâce à ces caractéristiques précieuses que la bentonite est utilisée comme barrière technique pour le stockage en profondeur de déchets radioactifs pour combler et pour sceller les dépôts en couches géologiques profondes.

BMUB

Ministère allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sécurité des réacteurs (Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz, Bau und Reaktorsicherheit) qui est une autorité fédérale de la République fédérale d'Allemagne.

► C

Canton d'implantation Canton dont une ou plusieurs communes sont situées dans une région d'implantation.

CdC Le Comité des cantons (CdC) est l'organe de pilotage politique des cantons concernés par la procédure du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes». Il assure la collaboration entre les représentants de l'exécutif des cantons d'implantation potentiels, les représentants des cantons limitrophes concernés et les représentants des pays voisins. Il accompagne la Confédération dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de sélection et établit des recommandations à son attention.

Comblement Comblement des cavernes et des galeries d'un dépôt en couches géologiques profondes après y avoir emmagasiné les colis de déchets (art. 67 OENU).

Commune d'implantation Commune sous le territoire de laquelle est située l'intégralité ou une partie d'un domaine d'implantation géologique.

Conditionnement Traitement et emballage des déchets.

Consultation A la fin de l'étape 2 et de l'étape 3, tous les milieux intéressés ont la possibilité de s'exprimer sur les rapports, les prises de position et les expertises relatifs à l'étape dans le cadre d'une consultation. Ils ont la possibilité de donner leur avis à l'OFEN pendant 30 jours. Une procédure de consultation a été organisée après l'étape 1 de la recherche de sites (art. 19 OAT).



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'énergie OFEN

Coordination en cours En vertu de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, le plan directeur montre quelles activités ayant une incidence sur l'organisation du territoire ne sont pas encore coordonnées et indique les dispositions qu'il convient de prendre pour parvenir à les coordonner en temps utile.

CSN Commission fédérale de sécurité nucléaire

► D

Déchets Déchets radioactifs solides, liquides ou gazeux produits par le cycle de combustion nucléaire ou, dans une moindre mesure, par la médecine, l'industrie et la recherche. On distingue les déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR) et les déchets hautement radioactifs (DHR) et moyennement radioactifs à vie longue (DMRL); chacune de ces catégories a ses propres caractéristiques.

Déchets hautement radioactifs (DHR) Déchets hautement radioactifs sont éléments combustibles irradiés et produits de fission vitrifiés après le retraitement. Leur désintégration radioactive dégage une forte chaleur.

Déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR) Type de déchets comprenant principalement des substances radioactives de période de demi-vie radioactive courte ayant une existence plutôt brève. Les déchets moyennement radioactifs nécessitent une protection supplémentaire. Ils sont produits lors de l'exploitation et du démantèlement ultérieur des centrales nucléaires, ainsi que par la médecine, l'industrie et la recherche.

Déchets MIR Déchets provenant des activités de la médecine, de l'industrie et de la recherche.

Déchets moyennement radioactifs à vie longue (DMRL) -> déchets alphatoxiques Déchets de moyenne activité (moyennement radioactifs) à forte teneur en émetteurs alpha. Ils résultent du retraitement d'éléments de combustible irradiés. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur l'énergie nucléaire, la catégorie de déchets DMRL a été remplacée par la catégorie des «déchets alphatoxiques».

Démonstration de faisabilité Preuve que les techniques actuelles permettent de construire un dépôt en couches géologiques profondes dans la roche d'accueil choisie, de l'exploiter et, à terme, de le fermer définitivement et de manière sûre en respectant les prescriptions de sécurité.

Démonstration de faisabilité du stockage Preuve démontrant la faisabilité du stockage de déchets radioactifs dans une couche géologique donnée. Il doit être démontré qu'il existe en Suisse une formation rocheuse d'une étendue suffisante et dotée des caractéristiques requises. La démonstration de faisabilité a été apportée pour les DFMR ou déchets alphatoxiques, et pour les DHR.

Démonstration de sécurité Preuve établissant que la roche d'accueil définitive peut garantir la sécurité à long terme du dépôt en couches géologiques profondes, étant donné que les sondages ont démontré la présence des propriétés géologiques et hydrogéologiques nécessaires, et qu'elle dispose des barrières techniques requises.

Démonstration du site Preuve établissant, à l'aide de résultats d'investigations étayés, l'existence d'une formation rocheuse d'une étendue suffisante et dotée des caractéristiques définies dans la démonstration de sécurité, et permettant par conséquent d'envisager la réalisation d'un dépôt en couches géologiques profondes avec des chances de succès.

Dépôt en couches géologiques profondes Installation située dans le sous-sol géologique qui peut être fermée dans la mesure où la protection durable de l'être humain et de l'environnement est assurée par des barrières passives.

Dépôt en profondeur Dépôt intermédiaire, durable, de longue durée ou final situé dans le sous-sol géologique.

Dépôt en surface (cf. ci-après «infrastructure de surface») Dépôt intermédiaire, durable, de longue durée ou final en surface (non souterrain).

Dépôt final Installation destinée au stockage, pour une durée illimitée et sans nécessiter d'entretien, de déchets radioactifs qu'il n'est pas prévu de récupérer.

Dépôt intermédiaire Locaux destinés à l'entreposage de déchets radioactifs pour une durée déterminée.

Désintégration radioactive Transformation spontanée et non influençable du noyau qui produit un rayonnement radioactif.

DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

DFI	Département fédéral de l'intérieur
DKST	Service de coordination allemand pour les dépôts en profondeur suisses (Deutsche Koordinationsstelle Schweizer Tiefenlager) qui fait le lien entre l'Etat fédéral, le land et la région, qui assure l'échange d'information réciproque et qui coordonne la participation de l'Allemagne au processus de planification et d'approbation de la Suisse.
Domaine d'implantation géologique	Un domaine d'implantation géologique est défini par les formations rocheuses géologiques souterraines qui sont aptes au stockage de déchets radioactifs.

► E

EIE	Etude d'impact sur l'environnement
Élément de combustible	Assemblage de barres (barreaux ou crayons) de combustible nucléaire placé au sein du réacteur. Un élément de combustible contient environ 530 kg d'uranium dans un réacteur à eau pressurisée contre 190 kg dans un réacteur à eau bouillante.
EP-EIE	Enquêtes préliminaires de l'EIE
ESchT	Groupe d'experts Dépôts en couches géologiques profondes en Suisse («Expertengruppe-Schweizer-Tiefenlager», ESchT) créé en juin 2006 par le Ministère allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sécurité des réacteurs (BMUB). Ce groupe d'experts est chargé de répondre aux questions du BMUB et de la commission allemande d'accompagnement de la Suisse (Begleitkommission Schweiz, BeKo-Schweiz) sur le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» de la Suisse et d'accompagner du point de vue professionnelle la procédure de sélection de sites.

► F

Fermeture	Comblement et scellement de toutes les parties souterraines et de la galerie d'accès d'un dépôt en couches géologiques profondes au terme de la phase d'observation (art. 69 OENu).
------------------	---

Fiche d'objet

Les fiches d'objets constituent la partie principale des plans sectoriels de la Confédération; les différents projets y sont décrits. Les fiches d'objet se composent d'une partie cartographique et d'une partie textuelle, et sont toujours bâties sur le même schéma: titre et numéro de la fiche d'objet, résumé et brève description, état d'avancement de la procédure et indication de la catégorie de plan sectoriel, liste des instances concernées, situation initiale, évocation du problème à résoudre, objectifs pour l'intégration des ouvrages dans l'espace; composantes des ouvrages, voies d'accès, données sur le paysage, mesures de compensation pour le développement régional (extérieures à l'ouvrage), décisions, directives pour les procédures de vote et de coordination, étapes suivantes, documentation.

Fission nucléaire Phénomène physique au cours duquel un noyau est divisé en deux ou plusieurs parties. La fission de noyaux lourds libère de l'énergie.

Forages quaternaires

Le quaternaire est la période géologique la plus récente. Il a débuté il y a environ 2,5 millions d'années et perdure aujourd'hui encore. Les forages quaternaires permettent d'extraire des carottes qui livrent des informations sur les processus d'érosion et sur l'activité tectonique dans le passé.

Forages de sondage

Etudes géologiques approfondies effectuées par forages de sondage. Lors des forages de sondage, des trous verticaux ou légèrement inclinés d'un diamètre typique de 30 à 50 cm sont creusés dans le sous-sol. Il est ainsi possible d'analyser plus précisément les roches d'accueil envisagées pour le stockage des déchets radioactifs et aussi les roches encaissantes environnantes.

Formation géologique

Roches appartenant à la même catégorie en raison de leur origine.

Formation rocheuse

Combinaison de roches résultant de leur mode de genèse.

FTS

Le Forum technique sur la sécurité étudie des questions techniques et scientifiques relatives à la sécurité et à la géologie émanant de la population, de communes, de régions d'implantation, d'organisations, de cantons d'implantation et de collectivités publiques des Etats voisins concernés, et y répond.

G

Géosphère	Terme générique désignant l'ensemble des unités géologiques situées entre les espaces d'entreposage et la biosphère (roche d'accueil incluse).
GESGP	Groupe d'experts Stockage géologique en profondeur
Gestion	Mise à l'écart de déchets radioactifs englobant, d'une part, la collecte, le stockage intermédiaire, le transport et le traitement des déchets et, d'autre part, leur stockage dans des dépôts en couches géologiques profondes.

I

IFSN	Inspection fédérale de la sécurité nucléaire
Infrastructure de surface (IS)	Un dépôt en couches géologiques profondes comprend selon la phase de réalisation (cf. ci-avant «Dépôt en surface») différentes constructions en surface. L'installation-clé la plus grande est l'«installation de surface» où les déchets radioactifs sont livrés et préparés pour le stockage. Des infrastructures de transport doivent être construites pour la desservir. L'installation de surface abrite le début de l'accès au sous-sol par lequel les conteneurs de stockage final remplis sont transportés dans la zone de stockage. Il faut en outre au moins deux autres accès à la zone de stockage par des «voies d'accès secondaires» (VAS): un puits pour l'arrivée d'air frais et un puits pour la construction et les processus d'exploitation. Ce dernier sert au transport des déblais de percement, des matériaux de construction et du personnel et à l'approvisionnement en énergie et en eau du dépôt en couches géologiques profondes.
Isotope	Atomes d'un même élément chimique qui se distinguent par le nombre de neutrons contenus dans leur noyau.

J

JO	Jura-Est (Jura-Ost) est l'un des domaines d'implantation qui doit continuer à être étudié à l'étape 3.
JS	Pied sud du Jura (Jura-Südfuss) est l'un des domaines d'implantation qui ne doit plus continuer à être étudié à l'étape 3 selon la Nagra et l'IFSN.

K

KKB	Centrale nucléaire de Beznau (Kernkraftwerk Beznau)
KKG	Centrale nucléaire de Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen)
KKL	Centrale nucléaire de Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt)
KKM	Centrale nucléaire de Mühleberg (Kernkraftwerk Mühleberg)
KKW	Centrale nucléaire (Kernkraftwerk)

L

LAT	Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (loi sur l'aménagement du territoire)
LENu	Loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire: la loi sur l'énergie nucléaire régit l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et définit la procédure à suivre pour la gestion des déchets radioactifs.
Laboratoire souterrain du Mont Terri (canton du Jura)	Seize organisations de pays différents mènent conjointement un programme de recherche visant à déterminer les caractéristiques des Argiles à Opalinus dans le laboratoire souterrain du Mont Terri.
LPE	Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (loi sur la protection de l'environnement)
LRaP	Loi du 22 mars 1991 sur la radioprotection

M

Mesures de compensation	Mesures appliquées lorsque l'on constate que la planification, la construction ou l'exploitation d'un dépôt en couches géologiques profondes ont un impact négatif sur une région. Les mesures de compensation, qui sont élaborées en collaboration avec la région d'implantation et avec le canton d'implantation, sont approuvées par l'OFEN et financées par les responsables de la gestion des déchets.
--------------------------------	---

Molasse d'eau douce inférieure Sédiments qui se sont déposés dans l'avant-pays d'une chaîne de montagnes en surrection. On trouve la molasse sur le Plateau suisse. Les différents matériaux se déposèrent à plusieurs reprises, tantôt dans une mer peu profonde, tantôt sur la terre ferme, formant respectivement la molasse marine et d'eau douce (supérieure/inférieure). Molasse d'eau douce inférieure: des deltas de conglomérats se sont formés à proximité des Préalpes; plus loin, dans le bassin molassique, une grande quantité de sable s'est déposée dans le lit des rivières dans les plaines inondables.

mSv Millisievert. Le sievert est l'unité de mesure pour les dégâts biologiques causés (à des cellules vivantes) par l'absorption de rayonnements ionisants, généralement exprimés en millièmes de sievert, soit en mSv.

► N

Nagra Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nationale Genossenschaft für die Lagerung radioaktiver Abfälle). Les exploitants des cinq centrales nucléaires suisses et la Confédération ont fondé la Nagra en 1972 afin d'assurer la gestion sûre et durable des déchets radioactifs.

NL Nord des Lägern (Nördlich Lägern) est l'un des domaines d'implantation qui doit continuer à être étudié à l'étape 3. La Nagra avait proposé début 2015 de l'écarter et de ne pas continuer de l'étudier à l'étape 3. En raison du manque de solidité des données, l'IFSN est arrivée en avril 2017 à la conclusion que ce domaine devait également continuer à être étudié. Lors de la consultation sur l'étape 2, il a été proposé au Conseil fédéral de poursuivre l'étude des trois domaines d'implantation Jura-est, Nord des Lägern et Zurich nord-est.

► O

OAT Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire

OEIE Ordonnance du 19 octobre 1988 relative à l'étude de l'impact sur l'environnement

OENu Ordonnance du 10 décembre 2004 sur l'énergie nucléaire

OFEN Office fédéral de l'énergie

OFEV Office fédéral de l'environnement

OFSP Office fédéral de la santé publique

ORaP Ordonnance du 22 juin 1994 sur la radioprotection

► P

Périmètre de planification In Etape 1 Terme faisant référence à l'espace géographique dont l'étendue est déterminée en fonction du domaine d'implantation géologique et compte tenu de la possible disposition des infrastructures de surface.

Période de demi-vie radioactive Période au terme de laquelle la moitié du nombre initial de noyaux radioactifs s'est désintégrée.

Plan sectoriel Les concepts et plans sectoriels sont des planifications des Bundes au sens de la loi sur l'aménagement du territoire. Ils permettent de planifier et de coordonner les activités de la Confédération ayant une incidence spatiale tout en prenant en considération les besoins en matière d'aménagement du territoire.

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» La Conception générale du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» définit les procédures et les critères régissant la sélection de sites aptes à accueillir des dépôts en couches géologiques profondes en Suisse. La protection à long terme de l'être humain et de l'environnement a la priorité absolue. Les aspects socio-économiques et liés à l'aménagement du territoire jouent une nachgelagerte Rolle un rôle-clé; ils varient selon les régions et ne peuvent être définis qu'avec la participation des régions et des cantons concernés. La Conception générale du plan sectoriel fixe une procédure de sélection par étapes, allant de la recherche de régions potentielles sur l'ensemble du territoire suisse jusqu'au choix du domaine d'implantation proprement dit. Elle définit aussi les modalités de la participation régionale.

Plutonium

Élément radioactif fissile produit dans les centrales nucléaires, mais que l'on rencontre très rarement dans la nature.

Programme de gestion des déchets

En vertu de l'art. 52 OENu, les responsables de la gestion des déchets doivent fournir dans leur programme de gestion des indications sur: la provenance, le genre et la quantité des déchets radioactifs; les dépôts en couches géologiques profondes nécessaires et comment ils sont conçus; l'attribution des déchets à ces dépôts; le plan de réalisation de ces dépôts; la durée de l'entreposage en entrepôts centralisés ou décentralisés et la capacité que ces entrepôts doivent avoir; le plan financier des travaux de gestion des déchets jusqu'à la mise hors service des installations nucléaires. Les responsables de la gestion des déchets doivent en outre réviser ce programme tous les cinq ans. L'IFSN et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) sont chargés de vérifier le programme et de surveiller son application.

PSI

Institut Paul Scherrer

R**Radioactivité**

Propriété de certaines substances qui peuvent se transformer sans influence extérieure et produisent ainsi un rayonnement spécifique. La radioactivité fut découverte en 1896 par Becquerel sur de l'uranium. Les substances radioactives se caractérisent par leur période de demi-vie radioactive (période au bout de laquelle la moitié des noyaux d'atomes initiaux s'est transformée). La période peut durer plusieurs milliards d'années ou un millionième de seconde. Autres caractéristiques: le rayonnement et l'énergie émise lors de la désintégration.

Radioprotection

Ensemble de mesures organisationnelles et techniques destinées à minimiser les effets nuisibles du rayonnement sur l'homme et l'environnement.

Rapport sur les résultats (indications contraignantes et fiches d'objet)

Les rapports sur les résultats (indications contraignantes et les fiches d'objet) sont le résultat des différents processus de coordination. Ils sont composés d'une carte et d'un texte et précisent l'étendue des domaines d'implantation géologiques, et les sites aux étapes 2 et 3, le bilan de l'évaluation des critères de sécurité et de faisabilité technique, ainsi que les aspects liés à l'aménagement du territoire et à l'environnement. Par ailleurs, ils renferment des instructions pour la mise en œuvre au cours de l'étape suivante ou pour l'octroi de l'autorisation générale.

Rayonnement cosmique

Rayonnement provenant de l'espace.

Rayonnement ionisant

Rayonnement qui produit des ions lorsqu'il est absorbé par la matière.

Rayonnement naturel

Rayonnement composé du rayonnement cosmique (env. 0,35 mSv en moyenne), des produits de désintégration de l'uranium dans le sous-sol, notamment le radon (entre 0,3 mSv et 3 mSv) et du rayonnement corporel spécifique des os (potassium-40/env. 0,4 mSv en moyenne).

Rayonnement radioactif

Rayonnement produit par la désintégration de noyaux d'atomes radioactifs.

Recherches sismiques

Procédé consistant à provoquer artificiellement des vibrations à la surface du sol. Des ondes se propagent en profondeur et sont répercutées par les couches géologiques auxquelles elles se heurtent. Leur écho, enregistré à la surface, permet de représenter dans l'espace les structures géologiques.

Récupération possible

Possibilité de récupérer les déchets radioactifs dans une installation ouverte, partiellement ou entièrement fermée, en investissant des moyens financiers et techniques plus ou moins importants.

Région d'implantation (étape 2)

Région formée par les communes d'implantation et les communes dont le territoire est entièrement ou partiellement situé à l'intérieur du périmètre de planification. De plus, dans certains cas justifiés, d'autres communes peuvent venir s'ajouter à la région d'implantation.

Région d'implantation (étape 3)

Région formée à l'étape 3 par les communes pouvant accueillir des infrastructures et les autres communes à associer à la procédure. Au fil des travaux qui seront menés dans le cadre de la procédure du plan sectoriel, les communes concernées peuvent changer. C'est la raison pour laquelle leur attribution aux catégories des communes pouvant accueillir des infrastructures ou des autres communes concernées peut être réexaminée et modifiée si nécessaire.

Communes pouvant accueillir des infrastructures (étape 3)

En font partie les communes d'implantation (soit les communes sous le territoire desquelles est située l'intégralité ou une partie d'un domaine d'implantation géologique) et les communes sur ou sous le territoire desquelles une infrastructure pourrait être réalisée. Il faut partir de l'hypothèse qu'après le dépôt de la demande d'autorisation générale, leur nombre sera réduit, parce que la zone de stockage souterraine qui y sera définie sera plus petite que le domaine d'implantation géologique. Dans ce contexte, la zone de stockage désigne ici l'ensemble de la zone qui comprend les ouvrages souterrains du dépôt en couches géologiques profondes.

Autres communes à associer à la procédure (étape 3)

En font partie toutes les communes de l'étape 2 qui ne sont pas déjà des communes pouvant accueillir des infrastructures ainsi que les communes limitrophes de la région d'implantation qui sont concernées par leurs liens régionaux, la proximité topographique de l'infrastructure de surface ou un impact socio-économique et environnemental possible.

Relevés sismiques 2D

Relevés qui sont effectués dans le cadre des études géologiques des domaines d'implantation proposés. Contrairement au profil sismique 3D qui fournit une représentation du sous-sol en trois dimensions, le profil sismique 2D est relevé le long de lignes de mesures isolées. Il montre donc une coupe détaillée du sous-sol, mais est approprié pour des études sur le quaternaire seulement jusqu'à des profondeurs de 400 mètres.

Relevés sismiques 3D

Le profil sismique 3D est en revanche approprié pour les plus grandes profondeurs et ne fournit pas, comparé au profil sismique 2D, les images nécessaires à des profondeurs moindres. Contrairement au profil sismique 2D, le profil sismique 3D est relevé non seulement le long de lignes de mesures isolées, mais aussi sur toute la surface. Le balayage simultané des couches rocheuses jusqu'à de grandes profondeurs permet une représentation du sous-sol en trois dimensions.

Responsables de la gestion des déchets

Quiconque exploite ou désaffecte une installation nucléaire est tenu de gérer à ses frais et de manière sûre les déchets radioactifs produits par elle (art. 31 LENu). La Confédération gère les déchets radioactifs livrés conformément à l'art 27, al. 1, LRaP (art. 33 LENu). Les exploitants des cinq centrales nucléaires suisses et la Confédération ont fondé la Nagra en 1972 afin d'assurer la gestion sûre et durable des déchets radioactifs.

Retraitement

Application de procédés chimiques permettant d'extraire des éléments de combustible irradiés les produits encore fissiles comme l'uranium ou le plutonium en vue d'une réutilisation ultérieure. Ce procédé produit tous les types de déchets radioactifs.

Roche d'accueil

Domaine de la géosphère déterminant pour la protection des barrières techniques, la limitation des infiltrations d'eau dans le dépôt et la rétention des radionucléides. Le dépôt est aménagé dans la roche d'accueil.

Roche sédimentaire

Roche dite «secondaire» formée de matériaux détritiques (provenant d'autres roches) transportés et déposés par le vent, l'eau ou la glace, ou formés par précipitation chimique.

S

Sécurité à long terme

Protection durable de l'être humain et de l'environnement au moyen de barrières et/ou de mesures.

SR

Südranden est l'un des domaines d'implantation qui ne doit plus continuer à être étudié et est écarté, avec le Pied sud du Jura et le Wellenberg, à la fin de l'étape 2.

swisstopo

L'Office fédéral de topographie (swisstopo) est le centre de compétence de la Confédération suisse pour les informations géographiques, c.-à-d. la description, la représentation et l'archivage de données à référence spatiale (cartes géographiques, modèles de territoires, etc.).

T**Toxicité**

Effet nocif d'une substance lorsqu'elle est absorbée par le corps. La radiotoxicité indique le dommage causé par l'action du rayonnement radioactif spécifique à chaque nucléide. La radiotoxicité d'un colis de déchets ou d'un dépôt équivaut à la somme des toxicités provenant de l'ensemble des nucléides concernés.

Transmutation

Transformation sélective d'isotopes radioactifs à période radioactive longue en isotopes stables ou en isotopes à période de demi-vie radioactive courte par bombardement de neutrons ou de particules chargées. Les isotopes radioactifs doivent au préalable être extraits au moyen de procédés coûteux (retraitement).

U**Uranium**

Élément radioactif fissile que l'on trouve dans la nature.

USM

Molasse d'eau douce inférieure (Untere Süßwassermolasse).

V**Vitrification**

Méthode permettant de transformer les substances hautement radioactives résultant du retraitement des déchets en un produit susceptible d'être stocké dans un dépôt en couches géologiques profondes. La vitrification s'est avérée être la méthode idoine pour ce faire.

W**WLB**

Le Wellenberg est l'un des domaines d'implantation qui ne doit pas continuer à être étudié à l'étape 3 selon la proposition de la Nagra et les conclusions de l'IFSN et de la CSN.

Z**ZNO**

Zurich nord-est (Zürich Nordost) est l'un des trois domaines d'implantation qui doit continuer à être étudié à l'étape 3.

ZWILAG

Société Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG (dépôt intermédiaire de Würenlingen).

ZZL

Entrepôt central pour déchets radioactifs (Zentrales Zwischenlager)